

DECISION N°FranceAgriMer/ITL/2011/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er},

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1^{er} avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/ITL/2010/01 du 21 juillet 2010 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction International,

DECIDE :

Direction « International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yanco BOUTON, Chef du service des Affaires Internationales pour les actes relevant des attributions du service. En son absence, délégation est donnée à Mme Véronique LOOTEN, Adjointe au Chef du service des Affaires Internationales, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Florent BIDAUD, Chef de l'unité Promotion OCM vitivinicole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Vladimir TARDY, Chef de l'unité Coopération Internationale pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès OBERTI, Chef de l'unité Aides à la Promotion pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, Chef de l'unité de Promotion et de Connaissance des Marchés à l'International pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe DOP, Chef du service d'Appui aux Exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, Adjointe au Chef du service d'Appui aux Exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

Article 3 :

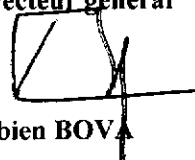
Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice EMIN, Chef de la Mission Europe pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Article 4 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/ITL/2010/01, et prend effet à compter du lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil sous Bois, le **19 AVR. 2011**

Le Directeur général



Fabien BOV